



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4638

Approbation d'une convention cadre triennale entre la Ville de Lyon et l'Institut Lumière

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 25 MARS 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2019/4638 - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE  
TRIENNALE ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'INSTITUT  
LUMIERE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Lieu de naissance du cinéma, la Ville de Lyon s'attache naturellement à promouvoir le développement du 7<sup>e</sup> art et soutient depuis son origine le projet porté par l'Institut Lumière.

En 1895, les frères Auguste et Louis Lumière officialisent l'invention d'un appareil capable de projeter sur écran des images en mouvement. Ces industriels prolifiques ont aussi déposé des centaines de brevets dans des domaines aussi variés que la médecine, l'acoustique ou la photographie.

Au début des années 1980, la villa d'Antoine Lumière est sauvée de la destruction et l'Institut Lumière s'y installe pour apporter à la ville natale du cinéma une pleine reconnaissance de son titre.

À la fois musée et cinémathèque, l'Institut Lumière projette désormais des films couvrant toute l'Histoire du cinéma, avec une attention particulière pour ceux relevant du patrimoine et de l'œuvre des frères Lumière, expose de façon permanente et conserve des collections qui témoignent aussi bien de l'histoire du cinéma que de la photographie, et dont la majeure partie appartient à la Ville de Lyon.

Il s'attache également à proposer au public des rétrospectives qui mettent en avant des cinéastes contemporains en leur présence.

Sa programmation artistique comprend un volet d'activités pédagogiques en lien avec les établissements scolaires et les partenaires associatifs afin de valoriser auprès des jeunes Lyonnais le patrimoine Lumière.

L'édition d'ouvrages dédiés au cinéma et à ses grandes figures ainsi que la production de documentaires et de bandes annonces complètent les activités de promotion et de valorisation de la mémoire cinématographique de l'Institut Lumière.

La Ville de Lyon apporte son soutien à l'association avec la mise à disposition du Château Lumière et du Hangar du 1<sup>er</sup> Film, qu'elle s'emploie également à préserver et restaurer, ainsi que l'attribution chaque année d'une subvention individualisée de fonctionnement inscrite au Budget Primitif de la Ville. Pour l'année 2019, le montant de cette subvention est de 480 000 euros (inscrits au Budget Primitif, voté par le Conseil municipal du 17 décembre 2018).

Le soutien de la Ville, ainsi que celui d'autres partenaires, comme la Région, la Métropole et le CNC, permet à l'Institut Lumière d'offrir à ses publics des services culturels uniques en leur genre à Lyon et de participer au rayonnement de la ville aux plans nationaux et internationaux.

Par délibération n°2017/2681 en date du 16 janvier 2017, le Conseil municipal a approuvé une convention cadre entre la Ville de Lyon et l'Institut Lumière, signée le 27 mars 2017 pour une durée d'un an. Cette convention, qui a fait l'objet d'un avenant de prolongation par délibération n°2018/3599 en date du 29 janvier 2018, arrivera à échéance le 27 mars 2019.

Dès lors, il est proposé d'établir une nouvelle convention cadre pluriannuelle visant à définir, pour les années 2019 à 2022, les obligations respectives de la Ville de Lyon et de l'association et le champ précis du soutien de la Ville de Lyon, autour des activités de l'association, telles que la promotion de l'art et de la culture cinématographiques et la valorisation du « patrimoine Lumière ».

Compte tenu de l'intérêt patrimonial et communal que représentent les activités de cette association,

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2017/2681 du 16 janvier 2017 et n° 2018/3599 du 29 janvier 2018 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil **du 8<sup>e</sup> arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Institut Lumière, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER